



DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/46

OBJET : DIFFUSION DU FILM « LE VOYAGE DANS LA LUNE » - SOCIETE ADAV PROJECTIONS

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard, auprès de la société ADAV Projections, située au 41 rue des Envierges – 75020 Paris,

Vu la demande d'autorisation de diffusion du film « Le voyage dans la lune », le 28 février 2024,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 173,85 € TTC,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de la société ADAV Projections, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313 du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK

